

NATURE DES ACTIVITÉS

1.CAMPAGNE D'INSTALLATION DES FONDATIONS JACKETS : À partir du **28/01/26**, le navire d'installation des fondations **Innovation** reprendra son activité sur les positions concernées (en noir dans le tableau ci-dessous) pour une durée prévue jusqu'à début avril selon les conditions météorologiques.

2.CAMPAGNE DE SUPPRESSION DES OBSTACLES : À partir du **20/01/26**, le navire de soutien **Geo Ocean III**, reprendra la campagne de suppression des obstacles, dans la zone de restriction du parc et principalement autour du tracé des futurs câbles inter-éolienne et devrait se terminer le 15 février en fonction des conditions météorologiques.

3.CAMPAGNE D'ESSAIS DE TRANCHAGE : À partir du **01/02/26**, le navire de travail **JD Assister**, débutera une campagne d'essaie de tranchage au sein du parc éolien qui devrait durer 1 semaine en fonction des conditions météo.

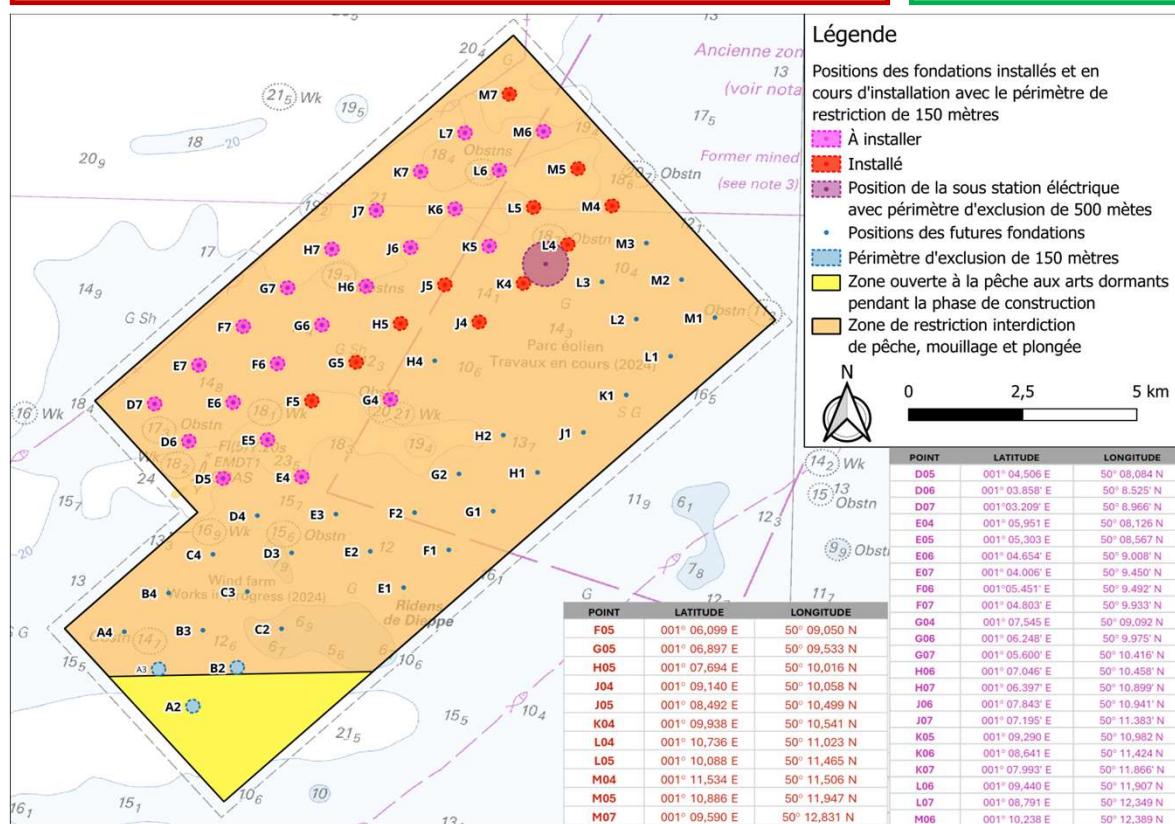
→ **11 fondations ont déjà été installées (F05, G05, H05, J04, J05, K04, L04, L05, M04, M05 et M07).**

RESTRICTIONS EN PLACE

- **Interdiction de naviguer dans un rayon de 150 mètres autour des positions (D05, D06, D07, E04, E05, E06, E07, F05, F06, F07, G04, G05, G06, G07, H05, H06, H07, J04, J05, J06, J07, K04, K05, K06, K07, L04, L05, L06, L07, M04, M05, M06, M07) ET dans un rayon de 500 mètres autour de la sous-station électrique**
- Interdiction de pêche, mouillage et plongée au sein de la zone orange et dans un rayon de 150 mètres autour de l'éolienne A02
- Interdiction de pêche aux arts traînants, mouillage et plongée au sein de la zone jaune – **arts dormants autorisés**
- **Zone d'interdiction mobile** (« bulle d'exclusion ») de 0,5 nautique centrée sur la position des navires de construction (*ne s'applique pas autour des navires de surveillance, ni autour des navires de transfert de personnel CTV*).

AUTORISATIONS EN PLACE

- **Autorisation de navigation dans les zones orange et jaune seulement pour les navires de pêche selon protocole en vigueur:**
 - Activation du système d'identification automatique (AIS)
 - Demande d'autorisation via VHF au navire de surveillance 20 minutes avant son transit (canaux VHF 77 de préférence, sinon VHF 16)
 - Respect des instructions données par le navire de surveillance
 - Vitesse maximale de 12 noeuds
 - Navire en route, stationnement et mouillage interdits, sauf cas d'urgence



RETROUVEZ LES COUCHES CARTOGRAPHIQUES ci-jointes par mail ou directement via clés USB auprès de votre Comité des Pêches (Dieppe ou Boulogne-sur-Mer)

NAVIRES DE CONSTRUCTION



Geo Ocean III
MMSI : 253596000
L x l : 78m x 18m



Innovation
MMSI : 218781000
L x l : 161m x 54m



JD Assister
MMSI : 219699000
L x l : 90m x 23m

NAVIRES DE GARDE



GV GOURY
MMSI : 228467700
L x l : 30m x 8m



TSM Ouessant
MMSI : 228387800
L x l : 36m x 15m

